

PROTOCOLE SANITAIRE A RESPECTER

Ce protocole s'inscrit dans la deuxième phase de déconfinement qui durera deux semaines (du 22 juin au 3 juillet inclus). La reprise de l'école est obligatoire pour tous les élèves de l'école.

Du fait de l'évolution du niveau de circulation actuelle du virus et des données scientifiques rassurantes concernant l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants de moins de 15 ans, un assouplissement du protocole sanitaire est maintenant possible. Un récent avis du haut conseil de la santé publique est venu préciser les assouplissements envisageables dès à présent.

1) Le rôle des parents

Vous, les parents, vous allez avoir un rôle essentiel et primordial pour le retour à l'école de vos enfants.

❶ Avant la reprise, nous invitons chaque parent à lire ce protocole avant de prendre toutes décisions. Merci, de prendre le temps de discuter et de préparer votre enfant aux conditions nouvelles et très protocolaires pour un retour sécurisé de votre enfant à l'école. **Ce ne sera plus comme avant.**

Pour accompagner au mieux votre enfant, nous vous transmettons deux affiches.

❷ Chaque jour, les parents devront prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. **Il vous est demandé de manière responsable de ne pas amener votre enfant si celui-ci à une température supérieure à 38° ou plus.** J'attire vraiment votre attention sur ce point car c'est l'une des conditions qui permettra d'éviter toute épidémie.

En cas d'autres symptômes évocateurs, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.



Liste des symptômes évocateurs :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, fièvre, ...

2) Accueil

❶ A partir du lundi 22 juin, nous pourrons **accueillir tous les élèves de l'école tous les jours.**

❷ L'accès à l'établissement sera toujours interdit aux parents.



Le matin, les parents devront laisser leur enfant au portail principal de l'école et devront également attendre en respectant les distances de sécurité. Les enfants rejoindront leur parent à la demande du personnel d'accueil, famille par famille, dans le respect.

Un seul parent ou adulte, de préférence, peut venir chercher son enfant.

Rappel des horaires à partir du 22 juin :

Entre 8h45 et 8h55 : arrivée des élèves accompagnés et qui viennent seuls

12h00 : départ des élèves qui partent seuls et des élèves accompagnés

Entre 13h20 et 13h30 : retour des élèves qui viennent seuls et des élèves accompagnés

16h30 : départ des élèves qui partent seuls et des élèves accompagnés

3) Respect des gestes barrières

① La distanciation :

A l'école maternelle, entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe aucune règle de distanciation ne s'impose que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.

Dans les écoles élémentaires, la distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. L'organisation de la classe à l'air libre est donc encouragée.

② Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon liquide toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant un essuie-mains personnel.

- A chaque entrée et sortie de classe,
- A tout moment en cas de : **Eternuement, Mouchage de nez, toux**
- Avant et après les récréations, les repas...
- en rentrant chez soi



③ Chaque élève (GS au CM2) devra apporter tous les jours un essuie-mains à l'école. **Celui-ci repartira tous les soirs à la maison.**

④ Le nombre d'élèves sera limité pour aller aux toilettes (un élève à chaque fois).

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

L'école se réserve le droit de décider d'un retour au domicile, pour un enfant qui serait en quasi-permanence, dans l'incapacité de mettre en œuvre les impératifs sanitaires.

4) Aménagement des classes

☞ Les élèves resteront assis pendant 90% du temps passé à l'école.

☞ **Seule une distance d'un mètre entre les élèves (et non entre les bureaux des élèves) doit être respectée à l'école élémentaire. Et cette distance d'un mètre ne devra plus être respectée qu'entre élèves placés côte à côte ou face à face.**

☞ Rappeler les gestes barrières

☞ Les élèves doivent être séparés d'1 mètre en permanence.

☞ Le nettoyage des mains doit être autorisé en permanence

☞ Utilisation des petites bouteilles (fournie par la famille). Chaque bouteille repartira chaque soir pour être nettoyée et remplie.

☞ Le matériel personnel doit être apporté par l'élève (trousse équipée, cahiers, etc) et conservé ensuite dans son sac. Il ne doit pas être partagé. Le matériel que l'enseignant déposera sur le bureau de l'élève aura été manipulé par des gants.

☞ **Prévoir un paquet de mouchoirs individuel. A renouveler selon les besoins.**

☞ La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliant réutilisables, crayons, etc.) est permise lorsque qu'un nettoyage quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation). Cette même mesure peut bien entendu être appliquée en maternelle (ex. jouets, jeux de construction, etc.). Il n'est plus nécessaire de systématiquement se laver les mains après avoir manipulé ou partagé des objets ou dossiers au sein d'une même classe, à condition de ne pas les partager entre les classes.

☞ Pas de sous-main sur les bureaux d'élèves

☞ Les déplacements seront limités (ce sont les enseignantes qui iront à la rencontre des élèves en classe).

☞ **Chaque enfant aura un espace nominatif. Les vêtements et les cartables seront à chaque emplacement des élèves.**

5) L'entretien des locaux

Tout d'abord, les locaux ont été désinfectés en suivant le protocole prescrit avant d'accueillir les élèves.

- ❶ Tous les jours, chaque salle sera aérée pendant 15 minutes plusieurs fois par jour (matin, récréation, repas, soir)
- ❷ Les sanitaires et les points de contact seront nettoyés et désinfectés une fois par jour avec des produits respectant la norme NF 14476.
- ❸ Les salles et espaces de passage seront désinfectés une fois par jour (tables, chaises, sols...)
- ❹ Une fois par jour, les poignées de porte, les interrupteurs... seront désinfectés avec les produits adéquats
- ❺ Les poubelles seront vidées et désinfectées tous les jours

6) Les récréations

Chaque enseignante surveillera son groupe. Le temps de récréation pourra être diminué mais il pourra y en avoir plus dans la journée.

L'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs est désormais autorisé si un nettoyage est assuré une fois par jour (ou après une période sans utilisation le matin et le soir).

Les jeux de contact et de ballon sont autorisés pour un groupe classe à condition que le matériel soit désinfecté chaque soir.



Dans la mesure du possible, les enseignantes veilleront à ce que les élèves respectent les distanciations.

7) Le déjeuner

L'association Familles Rurales propose des repas chauds à la salle Ferchault. Il y aura un lavage des mains avant le repas.

Les trajets se feront en file indienne. Attention, chaque enfant devra apporter sa serviette propre tous les jours.

8) Périscolaire

La périscolaire sera ouverte à partir de 7h00 jusqu'à 18h00. Elle sera située dans le hall des maternelles. Les parents laisseront l'enfant rentrer seul dans le bâtiment.. Il n'y aura pas signature. Oralement, Marie vous informera de l'heure à laquelle vous êtes arrivés et repartis.

Pour ceux qui prennent un petit-déjeuner, chaque famille devra le prévoir. Il ne sera pas possible de réchauffer quoi que ce soit. Vous pouvez proposer : boisson à boire, barres de céréales...

Chaque enfant aura un espace nominatif par classe. Il pourra échanger avec les enfants de son groupe-classe.

La périscolaire sera désinfectée une fois par jour.

Les enfants de la périscolaire peuvent apporter des jeux de la maison à l'école. Par contre, l'école se désengage de toute responsabilité concernant la dégradation ou la disparition d'un jeu personnel.



9) Apparition de symptômes

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par le personnel conduira à l'éviction immédiate de l'enfant. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température pourra être réalisée par une enseignante.

En cas de symptômes évocateurs, les parents de l'enfant et des élèves présents à ses côtés seront avertis et devront assurer la réalisation d'un test de dépistage chez leur enfant. Les enfants ne pourront pas être acceptés de nouveau à l'école sans le résultat de ce test.

10) Port du masque

Le personnel véhiculant dans l'école sera doté de masque « grand public » catégorie 1.

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves.



Pour les élèves de maternelle (PS/MS/GS), les masques sont **interdits**.

Pour les autres élèves, le port du masque n'est pas recommandé. Ils peuvent toutefois en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage. Il appartiendra aux parents de fournir ces masques.

11) Démarches

Tout ce protocole s'applique également aux enseignantes et aux autres adultes de l'établissement.